



23

MARS
2017

Quels impacts de la réforme du droit des contrats sur la pratique des opérations de fusions-acquisitions ?

Jeudi 23 mars 2017 de 8h30 à 10h30 à Lyon

La réforme du droit des contrats entrée en vigueur le 1er octobre 2016 est venue consacrer des jurisprudences existantes intéressant les opérations d'acquisition. Elle a également introduit de nouveaux principes qui modifient certains sujets centraux des transactions de private equity.

L'encadrement par la loi de la période des pourparlers, l'introduction d'un régime légal de l'offre et de la promesse unilatérale, l'affirmation d'un droit à l'exécution forcée et la possibilité de demander la révision des termes du contrat en certaines circonstances figurent au rang des principales nouveautés.

Notre équipe M&A vous propose un premier bilan après quelques mois d'application de la réforme:

- Quelles adaptations apporter à la documentation juridique (lettres d'offre, promesses, pactes)?
- Comment tirer parti des nouveaux principes ?
- Quels nouveaux réflexes pour les praticiens du M&A ?

Nous vous attendons, **le 23 mars 2017 de 8h30 à 10h30** dans nos locaux :

ADAMAS
55 bd des Brotteaux
69006 LYON

Nous vous remercions de confirmer votre présence avant le 16 mars 2017 :

- Par mail : info@adamas-lawfirm.com
- Par téléphone : 04 26 84 24 38

LES INTERVENANTS :



Denis SANTY
Avocat Associé



Marie-Christine COMBES
Avocat Counsel



Caroline DA LAGE
Avocat